

Journal de Roubaix

Quotidien de Roubaix Tourcoing et de la Région



BUREAUX
 Roubaix - 62, rue de la République
 Tél. 277.22, 277.23 et 277.24
 TOURCOING - 22, rue Carnot, Tél. 37.
 LILLE - 3, rue Faidherbe, Tél. 539.31.
 PARIS - 28, boulevard Poincaré, Tél. Provençale 71.24.
 ROUBAIX - 105, rue de la Station, Tél. 1.64.
ANCIENS DIRECTEURS
 Jean Reboux
 Alfred Reboux
 Eugène Alfred Reboux

LE PREMIER TRAIN DES DÉCRETS-LOIS

a été approuvé hier en Conseil des ministres

IL EST CONSACRÉ A LA PRODUCTION ET AU CRÉDIT ET A L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Un effort exceptionnel et temporaire sera demandé au pays sous la forme d'une majoration de 8 % de tous les impôts d'Etat

Paris, 2 mai. — Le Conseil de Cabinet qui s'est ouvert lundi, à 10 heures, au ministère de la Guerre, s'est terminé à 13 h. 05.

Le communiqué suivant a été alors remis à la presse :

« Le Conseil de Cabinet a examiné un premier train de projets de décrets-lois qui seront présentés, pour approbation, l'après-midi, au Conseil des ministres. »

Le Conseil de Cabinet a été suivi d'une conférence qui a réuni autour de M. Daladier, MM. Marchandeu, ministre des Finances; Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères; Paul Reynaud, ministre de la Justice; et Raymond Patenotre, ministre de l'Economie nationale.

Comme il avait été prévu, le gouvernement s'est uniquement attaché à l'étude des décrets-lois, dont le premier

ces textes exigera une quarantaine de pages du « Journal officiel ».

En ce qui concerne le ministère des Finances, le premier train de décrets sera le plus lourdement chargé. D'autres dispositions pourront sans doute être prises par décrets jusqu'à la date limite fixée par la loi, mais elles seront certainement moins nombreuses et moins importantes.

L'effort qui sera demandé au pays

En vertu des décrets-lois concernant le budget, il sera demandé au pays un effort exceptionnel et temporaire qui sera limité à 4 milliards.

A cet effet il est prévu :

1° Une majoration de 8 % sur tous les impôts d'Etat, qu'ils soient perçus au profit du budget général ou de la Caisse

riker l'extension du crédit. Acceptation obligatoire des traités (articles 1 à 4), réorganisation, mobilisation des marchés administratifs (Caisse des marchés) (Articles 5 à 10).

TITRE II. — Allègements fiscaux et mesures diverses tendant à autoriser certaines formes de crédit. Acte d'ouverture de crédit (Art. 20 à 22). Acte d'avance sur titres (Art. 23). Dépôts dans les banques des valeurs mobilières étrangères non abonnées (Art. 24 et 25). Financement de construction d'immeubles et réalisation des gages hypothécaires (Dégrèvements) (Art. 26 à 28). Intérêts capitalisés des prix de vente des fonds de commerce (Art. 29). Conditions d'exigibilité des impôts directs (Art. 30 et 31).

(Lire la suite page 2).



MM. MARCHANDEAU (à gauche) ET BONNET, sortant du ministère de la Guerre après le conseil de Cabinet (Ph. Saffra.)

train paraîtra mardi au « Journal officiel ». Il sera suivi de deux autres, dont l'importance sera vraisemblablement plus grande encore que celle des projets préparés lundi.

A 13 h. 20, M. Patenotre, suivi peu après de M. Paul Reynaud, quittait le ministère de la Guerre, où ne restaient que le président du Conseil que MM. Marchandeu et Bonnet, qui quitteront M. Daladier à 16 heures.

Les ministres se réunissent ensuite à 17 heures, à l'Élysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun.

M. Daladier et M. Georges Bonnet firent un exposé des récentes conversations de Londres.

Le Conseil leur exprima unanimement sa haute satisfaction des résultats de ces conversations.

Il examina et approuva ensuite les premiers projets de décrets ayant trait au développement de la production, à l'extension du crédit et à l'assainissement financier.

M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, fit approuver deux décrets sur la police des étrangers et le renforcement des moyens d'action destinés à assurer le contrôle des mesures générales édictées.

Les décrets-lois d'ordre financier comprennent trois titres: budget, production, crédit, chaque titre étant lui-même subdivisé en chapitres. La publication de

autonome d'amortissement.

2° Une surtaxe sur les bénéfices des entreprises travaillant pour la défense nationale et des entreprises concédées. Cette majoration de 8 % ne s'appliquera pas aux recettes que la Caisse d'amortissement tire de la vente du tabac.

Enfin, une augmentation de 0 fr. 05 par litre d'essence serait aussi prévue. L'emprunt sera émis ultérieurement comme mesure finale du programme financier du gouvernement.

Les têtes de chapitres des décrets-lois

Le crédit

Voici les têtes des chapitres du décret-loi sur le crédit :

TITRE I. — Mesures destinées à favo-

Le Parti social français en appel

Paris, 2 mai. — On se rappelle que le 22 décembre dernier, la 14^e Chambre correctionnelle avait condamné le colonel de La Rocque à 3 000 frs d'amende, sous l'accusation d'avoir reconstitué sous le nom de « Parti social français » la ligue des « Croix de feu » et des volontaires nationaux, qui avait été dissoute par décret.

MM. Ybarnégary, Octavi, Vallin, Riché et Verdier, avaient été condamnés à mille francs d'amende pour les mêmes faits.

Le colonel de la Rocque, MM. Ybarnégary, Vallin et Riché, avaient été déclarés amnistiés du délit de provocation à l'attentat. Mais le procureur général fit appel « à minima » de l'ensemble de ce jugement, tandis que, de leur côté, les condamnés faisaient appel de leurs condamnations.

C'est dans ces conditions que l'affaire du « Parti social français » revint lundi après-midi devant la 10^e Chambre de la Cour.

A l'audience, le colonel de la Rocque est présent avec ses amis et les membres du comité directeur du P.S.F., sauf M. Ybarnégary, retenu dans les Basses-Pyrénées, auprès de sa mère malade.

Après lecture du rapport du conseiller Saussier, le colonel de la Rocque, de nombreux feuillets dactylographiés à la main, demande la parole.

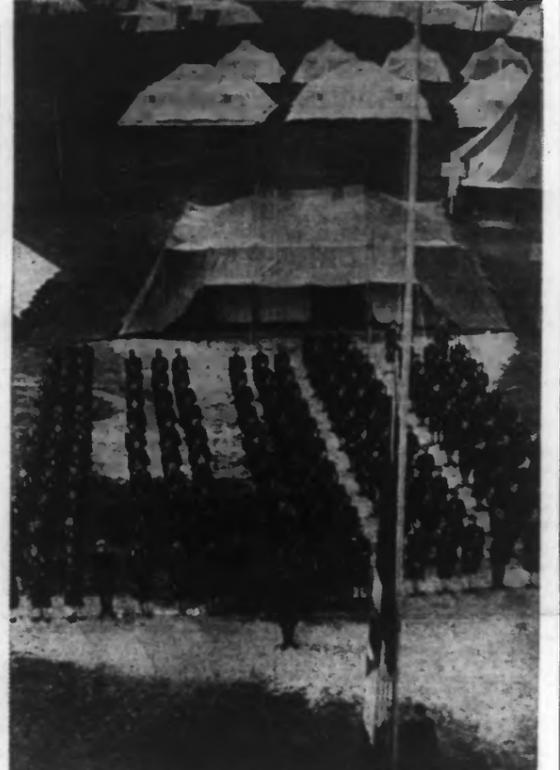
« Le procès se résume ainsi, dit-il : il s'agit de savoir si l'œuvre des Croix de feu représentait un danger pour la France, pour les institutions républicaines et pour le pays. »

« Non, j'ai voulu faire ressortir entre les anciens combattants, quelles que soient leurs opinions religieuses ou politiques, de la précieuse fraternité des champs de bataille. J'ai mis les croix de feu ne furent qu'une ligue paramilitaire, mais ils constituaient une œuvre de solidarité sociale. »

Chacun des autres accusés fait ensuite une courte déclaration, puis le procès est renvoyé à mardi.

La rencontre des deux dictateurs LE CHANCELIER HITLER EST PARTI POUR ROME

Il arrivera ce soir dans la capitale italienne où une réception fastueuse lui est réservée



UNE PARTIE DU CAMP DES 65.000 MEMBRES DE JEUNESSE FASCISTE, MONTÉ, A ROME, EN VUE DE LA VISITE DU CHANCELIER ALLEMAND. (Ph. Faugot, exclusive.)

Berlin, 2 mai. — Le Führer-chancelier et sa suite ont quitté Berlin à 16 h. 40 pour l'Italie.

Le convoi officiel se compose de deux trains spéciaux ultra-modernes, tirés par des locomotives du dernier modèle des chemins de fer du Reich, décorées de drapeaux et des emblèmes nationaux-socialistes et italiens. Le premier train spécial précède de cinq minutes le train du Führer qui a pris place dans le troisième wagon-salon.

L'entourage immédiat du chancelier, les ministres du Reich, le général Keitel, chef d'état-major de l'armée; M. Himmler, chef de la police du Reich, etc., voyagent dans ce deuxième train.

Le docteur Dietrich, chef du bureau de presse du gouvernement du Reich, est installé dans un wagon spécial muni de toutes les installations d'appareils les plus modernes pour la réception et la transmission des informations.

Au moment du départ, debout à la fenêtre de son wagon, M. Adolf Hitler a salué de la main la foule qui l'accueillait des autres quais de la gare, et les personnes venues prendre congé de lui.

Il est resté près d'un quart d'heure avant son départ pour Rome, sur le quai de la gare d'Anhalt, à s'entretenir avec les personnes de sa suite, en particulier avec le maréchal Göring, qui le remplace à Berlin pendant son absence.

Le maréchal a adressé au Führer quelques paroles pour lui souhaiter un bon voyage, au nom de la nation allemande.

« Vous vous rendez, a-t-il dit, comme chef d'Etat et comme notre Führer chez une nation amie, pour rendre la visite que le Duce vous a faite. Nous espérons que la solide axe Berlin-Rome confirmera sa puissance pour la paix de nos deux pays et pour la paix de l'Europe. »

Lorsque le Führer monta dans son wagon, des fillettes et des femmes lui remirent des bouquets de fleurs.

Au moment du départ la foule cria : « Heil Hitler! Salve bien le Duce pour nous. Bon voyage! »

La réception qui attend, à Rome, le Führer-chancelier

Rome, 2 mai. — Rome s'appête à recevoir avec faste, M. Adolf Hitler. De nombreuses équipes de techniciens et d'ouvriers mettent la dernière main à l'embellissement de la ville, tandis qu'aux fenêtres des maisons et aux devantures des magasins, apparaissent déjà les guirlandes de verdure et de fleurs, les oriflammes et les drapeaux.

(Lire la suite page 2).

Le programme de la visite à Rome

Rome, 2 mai. — Le programme de la visite à Rome de M. Hitler a été définitivement arrêté.

Le Führer arrivera mardi, à 20 h. 30. Il sera accueilli à la gare par le roi Victor-Emmanuel et par M. Mussolini, ainsi que par les membres du gouvernement fasciste et les autres dignitaires de l'Etat.

Le cortège se rendra ensuite en grande pompe jusqu'au Quirinal.

Le 4 mai, à 10 h., M. Hitler recevra la visite du Duce au Quirinal; puis il ira s'incliner successivement sur le tombeau des rois d'Italie, au Panthéon, sur la tombe du Soldat inconnu et à l'autel des victimes fascistes.

Il aura, un peu plus tard, un premier entretien politique avec M. Mussolini, au Palais de Venise.

Le programme prévoit encore un déjeuner intime au Quirinal, une visite au

La Chambre des communes a approuvé par 322 voix contre 110 l'accord anglo-italien

Londres, 2 mai. — C'est en présence d'une nombreuse assistance que M. Chamberlain, premier ministre, a ouvert lundi après-midi, à la Chambre des Communes, le débat sur l'accord anglo-italien, en proposant à la Chambre d'approuver le résultat des récentes conversations anglo-italiennes contenues dans l'accord signé à Rome, le 16 avril 1938.

Il a évoqué, tout d'abord, le caractère tendu des relations anglo-italiennes à la suite de la conquête de l'Éthiopie, puis l'ouverture de négociations entre les deux pays.

Puis, il a rappelé que le but de la politique extérieure britannique est non seulement d'établir la paix mais, si possible, de rétablir la confiance dans l'idée que la paix peut être et sera maintenue.

Pour cela, dit-il, il faut s'attacher à éliminer les « points dangereux », les uns après les autres.

« Avant la signature de l'accord anglo-italien, les relations entre l'Italie et l'Angleterre d'une part et l'Italie et la France, d'autre part, constituaient un de ces points dangereux. »

« Le gouvernement anglais a jugé bon de faire face aux réalités, si désagréables qu'elles fussent. L'accord anglo-italien doit couvrir entièrement le champ des relations entre les deux pays, il prépare la voie à une future coopération dans la Méditerranée, dans le coin nord-est de l'Afrique et dans le Moyen-Orient. »

« L'accord ouvre l'avenir en ceci qu'il énonce certains principes directeurs devant inspirer notre politique, non seulement dans nos rapports réciproques, mais aussi la politique de nos deux gouvernements envers les autres puissances. »

« Le comte Ciano a donné à lord Perth l'assurance orale que le gouvernement italien s'abstiendrait de créer des difficultés à l'administration britannique, en Palestine. En échange, le gouvernement britannique préservera et protégera les intérêts légitimes italiens en Palestine. »

« Au sujet de la réduction des forces italiennes en Libye, le gouvernement britannique a été informé de la réduction de la moitié de ce qu'il était au début des conversations. »

« M. Chamberlain a souligné ensuite que la procédure engagée par l'Angleterre à Genève ne l'engage et n'engage aucun autre Etat à la reconnaissance de la conquête de l'Éthiopie par l'Italie et a rappelé son opinion que la reconnaissance pourrait n'être momentanément justifiée que dans le cas d'un apaisement général dont elle serait un des traits. »

« Or, le premier ministre pense qu'un apaisement dépend du règlement de la question espagnole et c'est pourquoi il a fait d'un tel règlement la condition de l'entrée en vigueur de l'accord et de la reconnaissance. »

« Quant à la France, a-t-il dit, nos relations spéciales avec elle nous ont fait l'informer de nos intentions générales. Et le gouvernement français a exprimé sa chaleureuse approbation. »

« Il nous a fait la sincère flatterie de décider d'entrer lui-même en conversations avec le gouvernement italien, dans l'espoir de conclure un accord d'un caractère similaire. S'il réussit dans cette voie, une nouvelle étape aura été franchie vers l'éclaircissement de l'horizon européen. »

« Après avoir réaffirmé sa conviction que les démocrates peuvent s'entendre avec les Etats autoritaires, le premier ministre fait un éloge chaleureux de l'Italie, de M. Mussolini et de ses méthodes d'administration. »

« Toutes divergences temporaires ayant été mises à l'écart par cet accord, conclut M. Chamberlain, je crois que nous pouvons maintenant compter sur une amitié avec la nouvelle Italie, aussi fermement basée que celle qui nous liait à l'ancienne. »

M. Chamberlain a été acclamé longuement par la majorité.

M. Herbert Morrison, chef du London County Council, présente ensuite l'amendement travailliste et s'attache particulièrement à démontrer la vanité d'un accord dans lequel l'Angleterre n'obtient rien de l'Italie, que le renouvellement de promesses déjà faites, mais qui, dit-il, ne furent pas tenues.

M. Morrison conclut en déclarant que le gouvernement national ramène le monde et le pays aux conditions qui précéderont la guerre de 1914.

La Chambre des Communes, après que M. Harold Butler, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, eut répondu à l'opposition, a repoussé par 322 voix contre 110 l'amendement travailliste.

L'accord italo-français serait signé le 14 mai

Rome, 2 mai. — On prévoit généralement que le nouvel accord italo-français, sera signé le samedi 14 mai. Les négociations seraient en excellent voie.

Il aurait été décidé d'ailleurs qu'aucune indication ne serait donnée sur les sujets traités à chacune des séances de travail, afin d'éviter les interprétations tendancieuses et les exagérations. Jusqu'à la conclusion d'un accord général, le palais Chigi et l'ambassade de France à Rome se borneront à annoncer la date et la durée de chaque entretien.

A la Cour d'assises de la Seine Dans une affaire de faux, les jurés auront à répondre à 21.642 questions...

Paris, 2 mai. — Une affaire de faux et d'usage de faux, amenée lundi, sur les bancs de la Cour d'assises de la Seine, présidée par M. Deleoguy, trois accusés: MM. Robert Chipot, Maurice Renard et leur chef comptable, M. Georges Garreau.

Brasseur d'affaires, s'étant occupé de la liquidation des stocks américains, ancien maître de Cabourg, secrétaire général de « La Renaissance sanitaire », M. Robert Chipot et M. Renard, un de ses anciens camarades de régiment avaient tiré sur des clients fictifs — et voilà qui les conduit devant le jury — 4 045 traites pour un total de 2.388.650 francs, une assurance ayant été contractée contre les traites impayées.

Ce qui donne quelque relief à ce procès, c'est que les jurés auront à répondre à 21.642 questions formant plusieurs centaines de cahiers.

Les jurés n'ayant pas le droit de sortir de la salle de délibération pendant tout ce temps, on envisage dès maintenant l'installation de lits militaires et la préparation des repas.

Le verdict ne sera pas rendu avant le 12 mars.

Le mariage du prince Louis-Ferdinand de Hohenzollern

Berlin, 2 mai. — Lundi matin, au palais Cecilianhof a été célébré le mariage civil du prince Louis-Ferdinand de Hohenzollern avec la grande-duchesse Kyra de Russie.

Le prince, en uniforme de gala des aviateurs du III^e Reich, a été longuement acclamé par la foule.

Six mille morts chinois dans le Kiang-Sou ?

Tokio, 2 mai. — Un communiqué de l'armée japonaise de la Chine du Nord annonce qu'une partie des forces japonaises a pénétré dans la province de Kiang-Sou et s'est emparée de Nanchang. Les armées du général Li Tcheng-Jou auraient tué plus de 6.000 morts sur le terrain.

Libres propos

Témoignage d'un incroyant

M. L. A. Gaboriau, directeur de « L'Ère Nouvelle » — qui est, comme on le sait, l'organe de l'Entente des Gauches — se « plaçant en face de la vérité », vient d'écrire un article courageux et clairvoyant, sur les positions réciproques du christianisme et de la démocratie.

Sous le titre « Propos d'un incroyant » ce journaliste constate, avec une franchise qui l'honore grandement, que « c'est bien le christianisme qui a mis au centre, la question sociale, politique et humaine, la notion de l'individu; qui a fondé l'organisation de la société sur la pierre angulaire des droits sacrés et imprescriptibles de la personne humaine; qui a affranchi définitivement l'être humain et en a fait la cellule première et inviolable de toute vie collective, de toute société. »

« ...C'est le christianisme, et lui seul, qui a brisé les chaînes des esclaves; qui, faisant éclater les cadres du monde antique, a fondé une société nouvelle, pleine d'espoirs et de promesses, sur la liberté de tous et de chacun, sur le salut de l'individu. »

Et ce que le christianisme a fait dans le passé, il peut encore le réaliser dans le présent et dans l'avenir. M. Gaboriau en a la conviction, quand il affirme avec force : « La justice active ou passive que l'on doit aux âges défunts, ne saurait nous retenir de reconnaître que l'Église, aujourd'hui, unie et disciplinée autant que jamais, produit un effort surhumain pour assurer le triomphe d'une politique fondée sur la doctrine chrétienne. Il faut le reconnaître de bonne foi et reconnaître que cette doctrine ne fait pas obstacle à la démocratie, au contraire. »

Cet hommage très franc, très catégorique, rejoint l'aveu solennel que faisait il y a quelques années, un illustre homme d'Etat. M. l'abbé Bergery qui lui annonçait sa décision de se retirer de la vie politique, M. Raymond Poincaré disait, en décembre 1927 : « Quand on arrive à mon âge, l'abbé, quand on a des cheveux blancs, on se retourne vers son passé, on voit ce qu'on a démenti, on ne voit pas ce qu'on a mis en place, et alors, on se demande si le moment n'est pas venu de chercher une autre formule de vie. Ce sont des hommes comme vous qui doivent rester au poste d'honneur, au poste de péril, parce que nous autres nous ne pouvons faire l'essentiel pour ce pays. Sauver le franc, on peut y arriver. Sauver le commerce et l'industrie, c'est également possible, mais ce qu'il y a de plus grave, c'est qu'il faut redonner à la France une âme, qu'elle a perdue, et seul le catholicisme traditionnel peut la lui redonner. »

Ces témoignages d'hommes qui ont cru pendant de longues années qu'on pouvait gouverner, administrer et légiférer sans tenir compte des valeurs morales et de l'idée religieuse, et qui, aujourd'hui, reconnaissent leur erreur, posent une question très haute : celle du christianisme devant les Etats, celle des Etats devant le christianisme.

Selon qu'on la résoudra dans un sens ou dans un autre, les Etats qui doivent dans l'époque moderne leur rayonnement et leur développement à la notion chrétienne de la personne humaine et de l'individu, retrouveront leur équilibre et leur primauté, ou ils s'en iront vers la dictature, la révolution et la décadence.

Louis DARTOIS.



L'ARRIVÉE DE M. PATENOTRE, ministre de l'Economie nationale (Ph. Saffra.)